



DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.452.002.1 DU 26 JUIN 1998

Ensembles de mesurage routiers
SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES
modèles MONO 2095, 2495, 3095 et 4895,
DUO 2095, 2495, 3095 et 4095,
MONO 2095-GD, 2495-GD, 3095-GD et 4895-GD,
DUO 2095-GD, 2495-GD, 3095-GD et 4095-GD
(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES ET DE LA RECOMMANDATION INTERNATIONALE R117 DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE METROLOGIE LEGALE RELATIVE AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU.

FABRICANTS

SCHLUMBERGER-TULLA Electronics Ltd, Tulla Coclave, Irlande.

ELTOMATIC, Fabrieksvej 6, 9490 Pandrup, Danemark.

SCHLUMBERGER RPS Factory Dundee DD2 4 TG United Kingdom.

SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES, Systèmes de Stations Service, ZI route de Domqueur, 80100 Abbeville.

MOUVEX, 41, rue Jules Ferry, BP 97, 94100 Saint Maur des Fossés.

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1997, page 608.

(2) *Revue de Métrologie*, novembre 1997, page 694.

DEMANDEUR

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Systèmes de Stations Service, ZI route de Domqueur, 80100 Abbeville.

OBJET

La présente décision complète les décisions d'approbation n° 96.00.452.004.1 du 6 décembre 1996 (1) et n° 97.00.452.001.1 du 25 février 1997 (2).

CARACTERISTIQUES

Les ensembles de mesurage routiers SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES, modèles MONO 2095, 2495, 3095 et 4895, DUO 2095, 2495, 3095 et 4095, MONO 2095-GD, 2495-GD, 3095-GD et 4895-GD, DUO 2095-GD, 2495-GD, 3095-GD et 4095-GD faisant l'objet de la présente décision sont destinés au mesurage de l'essence, de l'essence sans plomb, du supercarburant, du pétrole, du gazole et du fuel domestique.

Ils diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées, par la possibilité de substituer au dispositif calculateur-indicateur des volumes et des prix SCHLUMBERGER-TECHNOLOGIES





modèle CoCa précisé dans les approbations antérieures, le dispositif calculateur-indicateur des volumes et des prix SCHLUMBERGER-TECHNOLOGIES modèle CoCa ou CoCa 1.1, équipés d'un logiciel détecteur de fuite, approuvés par la décision n° 97.00.510.018.1 du 18 décembre 1997 (3).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des ensembles de mesurage objet de la présente décision doivent porter le numéro figurant dans le titre de la présente décision.

Toutefois, lors de modification sur site d'ensembles de mesurage routiers, le numéro figurant dans le titre de la présente décision devra être apposé, à côté de la plaque d'identification du modèle original, sur une étiquette dont le retrait entraîne la destruction.

CONDITIONS PARTICULIERES

Les conditions particulières d'installation, de vérification, les indications particulières et les plans de scellement restent inchangées.

DEPOT DE MODELE

Un ensemble de plans et schémas permettant d'identifier les modèles ont été déposés à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie, à la sous-direction de la métrologie et chez le constructeur sous la référence DA 20-140.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 18 octobre 2005.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(3) Revue de Métrologie, avril 1998, page 141.